

## Calcul de l'index d'égalité professionnelle femmes-hommes 2022

	indicateur calculable (1=oui, 0=non)	valeur de l'indicateur	points obtenus	nombre de points maximum de l'indicateur	nombre de points maximum des indicateurs calculables
1- écart de rémunération (en %)	1	6,9	33	40	40
2- écarts d'augmentations individuelles (en points de % ou en nombre équivalent de salariés)	1	2,2	35	35	35
3- pourcentage de salariés augmentés au retour d'un congé maternité (%)	1	100	15	15	15
4- nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	0	0	10	10
<b>Total des indicateurs calculables</b>			<b>83</b>		<b>100</b>
<b>INDEX (sur 100 points)</b>			<b>83</b>		<b>100</b>

Nos axes d'amélioration pour la promotion de l'égalité professionnelle retenus pour l'année 2023 sont les suivants :

- Poursuivre la recherche de mixité sur les emplois de production : continuer à favoriser le recrutement ou la mobilité de femmes sur l'emploi de régleur et d'hommes sur le métier d'opérateur de fabrication.
- Pour toute embauche de personnel relevant potentiellement des 10 plus hautes rémunérations de l'entreprise : continuer à favoriser le recrutement de femmes pour les situations où elles présentent des compétences égales à celles des candidats hommes ou des compétences légèrement inférieures pouvant être acquises par le biais d'une formation ou d'un accompagnement mesuré à la prise de fonction